

Katherine Kikouchi

Les Femmes dans le milieu du livre vénitien, fin xv^e-début xvi^e siècle

Intervention proposée dans le cadre de la journée d'études du 22 mars 2014 organisée par Élisabeth Crouzet-Pavan (Paris-Sorbonne-UMR 8596) avec le soutien de l'École doctorale N°1 : **Acteurs sociaux en situations (Europe. Fin du Moyen Âge)**

Introduction

La place des femmes dans l'historiographie de l'imprimerie et du livre a longtemps été soulignée, notamment à l'époque moderne dans de grandes villes d'imprimerie comme Paris ou Lyon. Des figures comme celle de la veuve d'Henri Estienne, qui épouse l'associé de son mari et dirige elle-même l'entreprise familiale pendant un certain temps, ont retenu l'attention des historiens. L'épouse de l'imprimeur de manière générale a été décrite comme un membre actif de l'atelier, garant de la continuité de l'entreprise par l'éducation de son fils ou par son remariage avec un successeur de son mari¹.

Il s'agit ici d'étudier la situation et le rôle des femmes dans le contexte du milieu du livre vénitien. Le statut des femmes vénitiennes est généralement considéré comme plus favorable que dans d'autres villes italiennes à la même époque, Florence tout particulièrement. Pourtant, parmi les imprimeurs vénitiens, on ne trouve que deux femmes qui signent leurs éditions entre 1469 et 1530. D'autres agissent de façon moins visibles comme de véritables chefs de famille. Mais la grande majorité des femmes, épouses, veuves ou filles, impliquées dans l'industrie et le commerce du livre vénitien ont un rôle qui se situe bien loin de l'image de la veuve Estienne, femme d'affaires à poigne.

Je ne reviendrai pas sur le rôle de ces femmes dans l'atelier et dans la maisonnée au quotidien qui ont été déjà bien soulignées dans la littérature. J'essaierai cependant de comprendre quel est leur rôle et leur statut dans l'industrie et le commerce du livre vénitien, en quoi elles influent sur les entreprises très majoritairement dirigées par les hommes, non pas dans leur travail concret, mais plutôt sous l'angle de leur apport au sein du couple et dans le cadre d'alliances matrimoniales.

Je m'intéresserai d'abord à la partie émergée de l'iceberg, c'est à dire les femmes d'affaires, imprimeurs ou chefs de famille, qui prennent généralement leur indépendance à la mort de leur père ou de leur mari. J'étudierai ensuite en quoi les femmes, par les alliances matrimoniales, ont été un enjeu important dans les premiers temps de l'imprimerie à Venise. Enfin, nous verrons en quoi, au-delà de la survie et du développement de l'entreprise, les femmes constituent un enjeu majeur pour le statut et la légitimité sociale des imprimeurs et libraires, en tant qu'elles sont porteuses de valeurs matérielles et immatérielles.

1. Sylvie Postel-Lecoq, « Femmes et presses à Paris au xvi^e siècle : quelques exemples », *Le Livre dans l'Europe de la Renaissance*, Tours, Promodis, 1988 ; Natalie Zemon Davis, « Women in the Crafts in Sixteenth Century Lyon », *Feminist Studies*, 8, p. 46-80 ; Susan Lenkey, « Printers' Wives in the Age of Humanism », *Gutenberg-Jahrbuch*, 1975, p. 331-337.

Les femmes d'affaires

Les femmes imprimeurs

Anna Notaras et Élisabeth Rusconi sont les deux seules femmes dont le nom se trouve aux colophons d'ouvrages imprimés à Venise entre 1469 et 1530. Anna Notaras, éditrice pour la première fois en 1499², est la fille de Lucas Notaras, amiral et méga-duc de Constantinople. Après la chute de Constantinople, elle trouve refuge en Italie, bénéficiant de l'immense fortune de son père. À Venise, elle encourage et subventionne le développement de presses grecques³. Sa situation est exceptionnelle, de par son origine illustre : nous ne sommes pas dans la situation d'une fille ou d'une veuve d'imprimeur qui reprendrait la direction de l'entreprise familiale, mais bien d'une riche noble qui subventionne le développement de l'imprimerie issue de sa nation, la colonie grecque à Venise.

Le cas d'Élisabeth Rusconi est un cas un peu plus attendu. Il s'agit de la veuve de Giorgio Rusconi, imprimeur milanais qui exerce à Venise entre 1500 et 1521. On trouve d'abord des éditions aux noms des deux fils de Giorgio, puis Élisabeth signe elle-même, peut-être suite à un désaccord avec les deux héritiers⁴.

Mais on le voit, ces deux exemples ne sont pas du tout représentatifs de la production typographique vénitienne. Dans un cas, le fait que le nom apparaisse en position d'éditeur et de bailleur de fonds s'apparente davantage à du mécénat qu'à un réel investissement dans l'imprimerie. Dans l'autre, il s'agit d'un cas plus typique si l'on en croit les études réalisées pour Paris ou Lyon, mais qui ne se répète pas à Venise durant notre période.

Des chefs de famille de remplacement

Cependant, si elles n'apparaissent pas comme imprimeur ou éditeur, certaines femmes jouent un rôle actif de véritable chef de famille. Nous pouvons distinguer deux cas : la veuve qui veille aux intérêts économiques de l'entreprise de son mari d'une part, la veuve ou la fille qui devient le référent des membres plus jeunes de la famille et les place dans des mariages ou des métiers donnés.

La veuve de Peter Ugelheimer, Margarita Ugelheimer, est un bon exemple du premier cas. Elle épouse Peter Ugelheimer à Francfort en 1465 et le suit à Venise ; il devient l'un des principaux partenaires de la plus grande entreprise typographique des années 1470 à Venise, celle de Nicolas Jenson. Après la mort de Peter en 1487, Margarita reprend les affaires de son mari : elle est créancière de divers imprimeurs vénitiens, envoie des représentants à la foire de Francfort pour faire valoir ses droits⁵. Cette activité est permise par la liberté qui lui est accordée par le testament de son mari : celui-ci la désigne héritière universelle et exécutrice testamentaire de ses volontés⁶.

2. *Etymologicum Magnum Graecum*, 1499, Venise : Zacharia Callierges pour Nicolaus Blastus et Anna Notaras. Folio. N° ISTC : ie00112000.

3. Donald Nicol, « Anna Notaras Palaiologina », dans *The Byzantine Lady. Ten Portraits, 1250-1500*, Cambridge, Cambridge University Press, 1994.

4. « impressum per Ioannem Francescum et frater eius filii quondam Georgii de Rusconibus, 1522 », dans Ester Pastorello, *Tipografi, editori, librai a Venezia nel secolo XVI*, Florence, Olschki, 1924, n° 37oter.

5. Alexander Dietz, *Frankfurter Handelsgeschichte*, op. cit., p. 266-267.

6. Testament de Peter Ugelheimer du 16 décembre 1487, publié dans Emilio Motta, « Pietro Ugelheimer ed il vescovo d'Aleria », *Rivista storica italiana*, 1, 1884.

D'un autre côté, des femmes prennent également la place du père de famille non pas seulement dans son aspect économique, mais également social et familial. On trouve quelques exemples de femmes qui à la mort de leur mari ou de leur père se retrouvent avec plusieurs enfants à charge et doivent alors défendre leurs intérêts, trouver des mariages convenables pour elles-mêmes et les enfants, ainsi que des positions professionnelles avantageuses.

Un cas particulièrement flagrant est celui de Christina Fontana⁷. Après la mort de son père et de son propre mari, respectivement imprimeur et libraire, Christina obtient la tutelle de ses frères et sœurs⁸. À la même époque, son testament laisse clairement entendre le rôle de chef de famille que Christina assume à la mort de son père. Elle lègue explicitement de l'argent à ses sœurs Apolonia, Corona et Helena comme dot pour se marier ou rentrer au couvent, ainsi que de l'argent à son frère Benedeto. Parallèlement, Christina assume la tenue de son ménage, puisqu'elle s'est remariée avec l'imprimeur Paganino de Paganinis⁹. En 1490, Christina Fontana assure donc la tutelle de ses frères et sœurs encore mineurs, doit veiller à leur éducation et à leur établissement, et dans le même temps s'occuper de l'éducation du fils naturel de son nouveau mari qui est amené à prendre sa suite dans l'imprimerie familiale. La mort de son père, de son premier mari ainsi que son deuxième mariage l'amènent à assumer des rôles multiples dans les différentes familles où elle est partie prenante.

Un modèle exceptionnel et contraignant

Cependant, tous les cas que nous avons vus jusqu'à présent sont des exceptions et ces femmes sont également soumises à de lourdes contraintes. Le cas d'Anna Notaras est à part, dans le sens où son statut social, sa richesse et l'absence d'autorité maritale ou paternelle lui donne une liberté à laquelle ne peuvent pas prétendre la majorité des femmes du milieu du livre. Mais dans le cas d'Élisabeth Rusconi, on voit que son activité est réduite à très peu d'éditions et d'années ; elle ne signe pas d'édition tant que ses fils le font¹⁰.

Dans le cas de Christina Fontana, il semble que ce soit la famille qui ait posé des problèmes et ait pu juger le rôle qu'elle s'est octroyé comme excessif. Au moment d'obtenir la tutelle de ses frères et sœurs en 1490, Christina est attaquée en justice par Bernardin Fontana, imprimeur et sans doute parent du côté paternel ; celui-ci l'accuse de faux et demande la tutelle des enfants¹¹. Elle obtient finalement gain de cause et Bernardin est condamné mais cette affaire montre également que le rôle qui lui avait été confié ne faisait pas l'unanimité parmi les hommes de sa famille.

On voit donc que si le rôle entrepreneurial des femmes a souvent été souligné dans l'imprimerie, celui-ci est en réalité un rôle exceptionnel et souvent soumis à des conflits liés aux autres membres de la famille. Deborah Parker faisait remarquer dans son étude sur les femmes dans le commerce du livre que les veuves d'imprimeur ou les héritières pouvaient occasionnellement devenir des entrepreneurs, mais que ce statut était toujours vu comme provisoire, en vue du bien de la famille

7. Il s'agit de la fille de Franz Renner ou Francescus Fontanta : Roberto Ridolfi, « Francesco della Fontana, stampatore e libraio a Venezia », *Studi bibliografici*, 1967.

8. ASV, *Giudici del Procurator, Sentenze a legge*, b. 12, fol 24 et suivants, 1490 ; cité dans Angela Nuovo, *Il Commercio librario nell'Italia del Rinascimento*, Milan, FrancoAngeli, 1998.

9. ASV, Notarile, Testamenti, b. 1153, n° 22, 16 septembre 1490.

10. Francesco Novati, « Donne tipografe nel Cinquecento », dans *Il libro e la stampa*, 7, 1907, p. 42-43.

11. ASV, *Giudici del Procurator, Sentenze a legge*, b12, fol 24 et suivants.

et en raison de la nécessité. Dans tous les cas, il s'agissait d'un rôle exceptionnel, si ce n'est anormal¹². Et il me semble en effet plus juste de considérer les cas d'Élisabeth Rusconi, d'Anna Notaras ou encore de Cristina Fontana comme des arbres qui risquent de nous cacher la forêt du rôle réel des femmes dans l'économie du livre. Certaines femmes ont joué un rôle notable dans l'industrie du livre comme héritière des entreprises de leur père, de leur mari, la plupart comme membre actif de l'atelier et comme éducatrice de leurs enfants. Mais finalement, pas davantage que dans d'autres milieux artisanaux. Je pense par contre, que la spécificité de leur place dans ce milieu est lié à la spécificité de l'organisation du monde du livre et des jeux d'alliances professionnels et personnels qui s'y nouent.

Le rôle de l'épouse dans les alliances matrimoniales

La transmission de l'héritage : patrimoine et dot à Venise

Le rôle des femmes dans le monde du livre est d'abord à évaluer à l'aune de leur rôle dans le cadre des alliances matrimoniales et des transferts de fortune qui en découlent.

Les mariages et les dots et contre-dots qui l'accompagnent permettent la circulation de la richesse, du patrimoine et du capital, au sein des différentes familles, mais cette circulation doit parfois être conciliée avec la volonté de conservation de ce capital. En effet, l'imprimerie nécessite une avance de frais importante et le retour sur investissement peut parfois être très long.

Dans ce contexte, les mariages font l'objet de stratégies réfléchies et les dots deviennent un enjeu majeur, dans le contexte de la législation et de la coutume vénitienne¹³.

Des sources dont nous disposons, nous pouvons conclure que la dot de la femme constitue un apport important pour l'entreprise du mari. La plupart des dots dont nous avons trace se comptent en centaines de ducats¹⁴ et aident vraisemblablement à l'installation du mari. Cet apport constitue aussi une sécurité. En effet, si l'argent est investi dans le foncier, comme cela arrive assez souvent, l'imprimeur en retire un revenu qui n'est pas soumis aux aléas de la vente des livres. Mais il s'agit aussi d'une réserve de liquidités en cas de coup dur.

Évolutions du rôle de l'épouse dans le mariage

Dans une industrie aux frais aussi lourds et aux besoins de capitaux constants, la dot de la femme revêt donc une grande importance. Cependant, il nous faut distinguer entre deux périodes de l'impri-

12. Deborah Parker, « Women in the Book Trade in Italy, 1475-1620 », *Renaissance Quarterly*, 49, 3, 1996, p. 534.

13. En temps normal, les filles reçoivent les biens meubles au moment de leur dotation et les garçons, les biens immeubles au moment de la mort du père. Cela permet la concentration du capital dans les mains des hommes de la famille. Mais la dot appartient à la femme, même durant son mariage où le mari n'en a que l'usufruit. La législation vénitienne prévoit que la femme peut récupérer sa dot au moment de son veuvage. On trouvera plus de précisions dans les travaux d'Anna Bellavitis, notamment « Dot et richesse des femmes à Venise au XVI^e siècle », *Clio. Femmes, Genre, Histoire*, 7, 1998 ; *Famille, genre, transmission à Venise au XVI^e siècle*, Rome, École française de Rome, 2008 ; et « La dote a Venezia tra medioevo e prima età moderna », dans *Spazi, poteri, diritti delle donne a Venezia in età moderna*, Vérone, QuiEdit, 2012.

14. Il y a sans doute un biais de la documentation vers les couples les plus riches, ceux qui ont jugés bons soient de faire mentionner la dot dans le testament, soit de la réclamer après la mort du mari. Mais on a une moyenne de plus de quatre cent ducats sur les dots considérées dans la période, ce qui est malgré tout loin d'être négligeable.

merie à Venise, qui attachent des importances diverses à l'apport monétaire de l'épouse et donc donnent un sens également différent au rôle de l'épouse au sein du couple.

Les sources que nous avons du xv^e concernant les premiers imprimeurs à Venise ne mentionnent pas toujours de famille stable. Il s'agit souvent d'une immigration récente ; dans ce contexte, les couples dont le mari est imprimeur ont une relation semble-t-il plus égalitaire.

On peut en effet supposer que les conditions précaires et instables du début de l'imprimerie à Venise ont fait considérer la femme comme une aide à parts égales avec son mari¹⁵. C'est par exemple l'impression que l'on retire des quelques témoignages concernant le couple Peter et Margarita Ugelheimer qui ont immigré ensemble de Francfort à Venise¹⁶. Les relations au sens de ces mariages n'ont donc pas le même sens qu'un mariage au sein d'une famille d'imprimeurs installés depuis longtemps à Venise.

Avec le xvi^e, les choses changent. La référence à une épouse légitime devient quasi-systématique, de même que la mention d'enfants. On a à faire à ce moment-là à la formation de véritables entreprises familiales qui cherchent à perdurer sur plusieurs générations. La femme est alors envisagée sans doute moins comme une compagne de risques que comme un moyen d'acquérir le capital nécessaire à l'entreprise. Cela ne veut pas dire pour autant que des relations de confiance n'existent plus. Mais avec la généralisation du mariage et la stabilisation, l'épouse devient véritablement porteuse d'argent, un capital flottant qui peut arriver mais aussi repartir. Cela explique que la question du remariage de la veuve soit envisagée de façon plus systématique qu'auparavant, et avec elle, la question de la perte éventuelle de capital qui arriverait si la veuve décidait de partir avec sa dot. On arrive à un moment où la conservation et la gestion du capital devient un enjeu majeur dans le cadre de la transmission de l'entreprise paternelle.

La question du remariage

À partir du début du xvi^e, le remariage est évoqué systématiquement et ses conditions précisées dans les testaments. De façon générale, il n'est pas sanctionné outre mesure, mais la restriction vient dans le cas où la veuve devient gestionnaire de la fortune de son mari. Le mari décide de la faire administratrice de ses biens dont elle retire l'usufruit ; mais cette possibilité lui est retirée si elle se remarie¹⁷.

Il ne faut donc pas que ces biens puissent passer sous le contrôle d'une autre famille par le remariage de la veuve, ce qui explique qu'on lui refuse l'administration des biens en cas de remariage. Par

15. En ce qui concerne l'incertitude des premiers temps de l'imprimerie, on renvoie à Catherine Kikuchi, « Des Vagabonds des lettres ? Les typographes à Venise aux temps des débuts de l'imprimerie », intervention dans le cadre de la journée d'étude de Questes des 14 et 15 juin 2013, « Précarité, instabilité, fragilité au Moyen Âge », Paris-Sorbonne. À paraître aux PUPS.

16. Emilio Motta, « Pietro Ugelheimer ed il vescovo d'Aleria », art. cit.. La même remarque est valable pour Jacques et Petrexina Le Rouge : celle-ci est mentionnée dans le testament de Nicolas Jenson de 1480, qui la qualifie d'amie, lui léguant 200 ducats, soit deux fois la somme qu'il lègue à Jacques Le Rouge, son mari : voir ASV, *Notarile, Testamenti*, b. 68, n° 263. Ou encore Bernardo et Helisabeth Stagnino : Johann Herborth leur lègue à tous les deux son matériel d'imprimerie : ASV, *Cancellaria inferiore, Notai*, b. 124, fol 117, 4 octobre 1484.

17. À titre d'exemple, c'est la clause utilisée par Benedetto Fontana en 1501 : ASV, *Notarile, Testamenti*, b. 51, n° 91 ; par Guilielmus de Monferrato en 1542 : ASV, *Notarile, Testamenti*, b. 1203, n° 93 ; par Paganino de Paganini dans ses deux testaments de 1505 et 1538, publiés dans Angela Nuovo, *Alessandro Paganino : 1509-1538*, Padoue, Antenore, 1990.

contre, dans le cas où il n'y a pas d'héritier direct, la veuve peut choisir entre la vie monacale et le remariage ; celui-ci pourrait être bénéfique pour l'entreprise lui permettant de perdurer en l'absence de fils. L'essentiel ici est d'assurer la continuité de l'atelier.

Finalement, à part quelques cas particuliers, on trouve peu d'imprimeurs ou de libraires qui cherchent à interdire formellement le remariage de leur veuve¹⁸. La perte de la dot semble être un moindre mal : avec la dot, on laisse circuler de la valeur monétaire, certes, mais également de la valeur symbolique. Un remariage peut être acceptable voire souhaitable dans ces conditions.

Les femmes : un enjeu de statut et de légitimité

La dot : enjeu statutaire

À travers la dot des femmes d'imprimeurs ou de libraires et celle de leur fille, nous avons bien entendu un enjeu de statut. La dot des filles d'imprimeurs révèle le statut du père et partant, de l'art qu'il exerce.

Cependant, on constate de très grandes disparités entre les dots des épouses d'imprimeurs ou de libraires. La dot la moins importante est de 50 ducats¹⁹. Par ailleurs, si les dots de 200 ou 300 ducats sont fréquentes, celles qui dépassent cette somme sont finalement assez rares, même si on rencontre quelques dots allant jusqu'à mille ducats.

Le montant des dots des épouses comme des filles confirment que le milieu du livre n'est pas uniforme ni homogène. Les statuts entre imprimeurs et libraires sont très divers : même parmi ceux qui ont un atelier ou une boutique propre, les différences de statuts sont très grandes. Aucun ne semble non plus rivaliser avec les dots de plusieurs milliers de ducats de la frange la plus riche des citoyens et des patriciens. On reste à une échelle d'artisans et de marchands ; mais au sein de cette classe sociale, les différences sont perceptibles.

La fluctuation très importante des dots des épouses, c'est à dire du statut des familles qui s'allient avec un imprimeur ou un libraire, signale évidemment des différences de richesse et de réussite de la part du libraire et de l'imprimeur qui prétend à ses alliances, mais également une certaine incertitude quand au statut de ce nouvel art, de ces nouveaux protagonistes de l'économie urbaine, à la fois artisans et marchands à des degrés divers.

Des stratégies endogames et exogames

Cette incertitude se retrouve dans les stratégies matrimoniales développées.

18. Par exemple, le testament de Lucantonio Giunta, libraire florentin installé à Venise, qui demande explicitement à sa veuve de rester veuve toute sa vie : Testament du 21 avril 1523 publié dans Decio Decia, Renato Delfiol et Luigi Silvestro Camerini (éd.), *I Giunti, tipografi, editori di Firenze*, Florence, Giunti Barbéra, 1978, p. 45 et suivantes. Cette disposition est sans doute à lire en lien avec le statut de la femme à Florence, dont la soumission à un régime beaucoup plus patriarcal a été bien démontrée dans les travaux de Christian Klapisch-Zuber et d'Isabelle Chabot.

19. Il s'agit de celle des épouses d'imprimeurs ; celles des filles sont moins nombreuses et permettent moins de tirer des conclusions. La dot la moins importante est celle de Polonia, épouse de Matteo Capcasa, imprimeur : ASV, *Cancellaria inferiore, Miscellanea, Testamenti*, b. 28, n° 2758, 12 août 1491. À titre de comparaison, le salaire d'un journalier est d'une dizaine de ducats.

Notre exposé n'a pas encore abordé la question centrale de l'endogamie ou de l'exogamie de ces mariages. Il ne m'est pas encore possible d'obtenir des chiffres et les données sont très lacunaires, par manque d'informations souvent sur l'origine des épouses ou des maris, quand ils ne font qu'apparaître brièvement au détour d'un document. Mais il est certain que les mariages entre des familles d'imprimeurs ou de libraires sont fréquents. Pour reprendre un exemple déjà mentionné, dans la famille Fontana-Paganini, le père Francesco est imprimeur, son fils Benedetto le devient également, sa fille Christina se marie successivement avec un libraire et un imprimeur. Le beau-fils de Christina, Alexandro, se marie avec une fille d'imprimeur, et une de leur fille, Martha, se marie également avec un libraire.

Les mariages endogames étaient donc nombreux : il s'agit de mariages au sein des membres du même métier, et pas simplement au sein de la même classe économique et sociale. Mais d'autres types de stratégies coexistent, des stratégies exogames. Malgré un manque certain de précision sur l'origine des épouses, on constate qu'un groupe important d'entre elles n'appartiennent pas au monde du livre ²⁰.

On voit apparaître deux groupes à travers ces stratégies, qui s'organisent de façon différenciée et ont probablement assez peu de connexion entre eux. Ces deux groupes ont des statuts, des consciences de classe, pourrait-on dire, qui diffèrent fortement. En effet, les mariages endogames semblent finalement être surtout très utilisés au sein de l'élite, qui se constitue un réseau dense de relations et d'alliances, et accorde à leurs filles des dots très conséquentes. On constate par exemple que la famille des Fontana-Paganini concentre les dots les plus élevées et compte le plus de mariages endogames.

Endogamie et dots élevées semblent aller de paire et contribuent à développer une conscience du statut qui est porté par les femmes. Ce statut rapproche cette catégorie d'imprimeurs et de libraires de l'élite vénitienne, particulièrement la classe marchande vénitienne, qui a effectivement ce comportement moins exogame et qui possède une identité professionnelle forte. Ils établissent des stratégies endogames visant à perpétuer leur entreprise ²¹. Les femmes y jouent un rôle crucial en tant que porteuses de valeur monétaire et symbolique, en tant que représentante du statut de la profession et du groupe.

Cela explique également que les figures de femmes d'affaires que nous avons étudiées au début de cet exposé aient surtout émergé dans ce milieu : Margarita Ugelheimer, Christina Fontana ou Élisabeth Rusconi sont filles et/ou épouses d'imprimeurs et de libraires très fortunés. Elles sont parties prenantes de ces relations endogames. Leur importance financière et symbolique dans ces jeux d'alliances a sans doute fait beaucoup pour la relative hausse du statut de ces femmes et a donc permis l'émergence de fortes personnalités, capables de prendre en charge le destin de l'entreprise familiale. En cela, nous suivons les analyses de Chojnacki pour le patriciat vénitien : les femmes de l'élite vénitienne connaissent une relative hausse de leur statut aux xv^e et xvi^e siècles, directement liée à la montée d'un sentiment de classe et du statut patricien. La même analyse peut être appliquée à l'élite du milieu du livre, bien que celle-ci ne se confonde pas avec le patriciat.

20. Si on peut en croire le nom de leur père qui est souvent mentionné.

21. Anna Bellavitis, *Identité, mariage, mobilité sociale : citoyennes et citoyens à Venise au xvi^e siècle*, Rome, École de Rome, 2001, p. 245.

En ce qui concerne l'autre groupe, les dots sont plus faibles et les stratégies sont plus exogames. Il s'agit alors d'une catégorie d'imprimeurs ou libraires dont le statut qui se rapproche plus de l'artisanat que de la marchandise. Leur statut social et leur cohésion sont plus faibles, ce qui explique les alliances en dehors du monde du livre.

Les problèmes de la transmission du statut

On a donc un statut ambigu et ambivalent des imprimeurs et libraires aux xv^e et xvi^e siècles à Venise, ce qui provoque parfois des échecs dans les stratégies développées ou des conflits. À ce titre, le cas le plus éloquent est celui de Camilla, fille du libraire Alberto. Elle a épousé en 1502 le fils d'un médecin, provenant d'une famille proche du patriciat vénitien. Lors d'un procès, son mariage se voit contesté au titre de la différence de statut entre les époux ; Camilla, en tant que fille de libraire, était d'un statut social très inégal à celui de son mari²². Du fait de ce mariage inégal, la légitimité du fils de Camilla et de Francesco est remise en doute²³. Le problème ici est clairement que Camilla représente le statut de son père, un simple artisan, qui a voulu s'allier avec une famille au-dessus de ses moyens. Ce décalage rejaillit sur son fils, qui est pratiquement considéré comme un bâtard.

Pourtant, il existe d'autres cas, où l'ascension sociale par le mariage des filles d'imprimeur est davantage couronnée de succès. Le cas le plus flagrant est celui de Paula, fille de Gaspar de Dinslach, associé imprimeur, qui épouse Giovanni Barbarigo, membre de l'une des plus importantes familles patriciennes vénitiennes et associé de Gaspar²⁴. Cette alliance est cependant un processus de long terme : la grand-mère de Paula était la veuve de trois imprimeurs, dont le premier imprimeur de Venise ; la mère de Paula a été dotée par des parts dans la société de Nicolas Jenson. Il s'agit bien là de l'élite libraire de Venise.

Dans un cas, la fille est considérée comme indigne de l'alliance matrimoniale, dans l'autre au contraire, l'alliance semble aller de soi. D'un côté le métier du père semble infamant, alors que de l'autre, le père est l'associé du futur gendre patricien, qui investit dans l'imprimerie. La distinction entre deux catégories relève bien, non seulement d'une différence économique, mais également de reconnaissance et de légitimité sociale. La fille d'un imprimeur et d'un libraire étant porteuse de cet héritage immatériel, c'est au moment de son alliance que ces statuts apparaissent le plus clairement. D'où vient cette différence ? Plusieurs facteurs rentrent en ligne de compte, mais aucun ne semble entièrement satisfaisant. La distinction ne recoupe ainsi pas la distinction entre l'exercice d'un métier mécanique et le seul investissement financier. La richesse économique ne semble pas entièrement suffire non plus. La portée du réseau commercial est un autre élément d'explication et permet de distinguer des libraires de portée locale et des imprimeurs à la production relativement faible, et les entrepreneurs à l'échelle de l'Italie voire de l'Europe, qui inondent tout le marché lettré de leurs éditions. Je pense effectivement que la complexité des opérations économiques et financières des

22. ASV, *Giudici del proprio, Sentenze a inerdetti*, b. 4, fol 164 et suivants : « Ditto francesco si maridasse in Camilla fiola de magistro alberto libraro, donna senza dubio molto disegual a lui mer molte condition et qualita... ».

23. « el dicto magistro Alberto soto el nome de un Calixto, il qual asserisse esser fiolo de la quondam dicta Camilla sua fiola ».

24. Johann Barbarigo est notamment mentionné comme ancien associé de Gaspar Dinslachen en 1510 dans ASV, *Giudici del Proprio, Vadimonii*, 1510-1528, fol. 27 : « verificata iuramento ser Joannis Barbadico quondam domini Petri affirmantis iudicio suo fuisse scriptatm manu dicti ser Gasparis olim eius soceri ». Il est également mentionné comme le gendre de Hieronyma dans son testament dont il est également l'exécuteur : ASV, *Notarile, Testamenti*, b. 66, n° 223, 9 septembre 1511.

imprimeurs ou des libraires et leur rayon d'action font beaucoup pour distinguer deux classes aux comportements et aux stratégies sensiblement différents, rapprochant l'une des marchands, l'autre des artisans et boutiquiers.

Conclusion

Le milieu du livre est, on l'a vu, un milieu où la transmission du patrimoine et surtout du capital productif est un enjeu particulier. Le partage des risques entre plusieurs familles est également une part importante des stratégies économiques. Cela explique le rôle des femmes dans la constitution de ce capital et comme moyen de tisser des alliances durables. Leur statut ne semble pas forcément plus favorable qu'ailleurs et paraît au contraire suivre les grandes lignes du statut des femmes vénitiennes dans les milieux marchands et artisanaux à Venise, particulièrement au moment où l'imprimerie s'est stabilisée à Venise. Leur rôle s'adapte simplement à un certain nombre de contraintes matérielles et économiques.

La spécificité de l'imprimerie vient à mon sens plutôt du fait qu'il s'agit d'un milieu social en construction et au statut flottant. D'où un statut parfois ambigu des femmes qui sont dépositaires du statut de leur père imprimeur ou libraire et dont les alliances revêtent une importance toute particulière dans un processus de légitimation sociale.

Les stratégies matrimoniales, les dots ainsi que les conflits autour du rang de ces femmes ont permis de faire apparaître deux groupes chez les imprimeurs et libraires de Venise entre la fin du xv^e siècle et le début du xvi^e siècle. Si la distinction entre une élite économiquement solide et des imprimeurs à la réussite moindre n'est pas une nouveauté, j'aimerais insister ici que le statut de la femme et son rôle dans la constitution du couple permet de mieux comprendre la manière dont ces deux groupes se pensent et tiennent ensemble :

- Dans un cas, un groupe plutôt marchand, qui se rapproche du patriciat par des alliances ponctuelles et des investissements en commun, mais sans pour autant se confondre avec lui ; l'endogamie est forte et va de paire la construction d'une identité de grands marchands libraires et imprimeurs, voire de dynasties dans certains cas ; les femmes transmettent ces héritages immatériels, rapprochant deux familles, deux lignages, sur le mode des mariages de l'élite citadine.
- Dans l'autre cas, des artisans et boutiquiers à la portée plus restreinte dont l'appartenance sociale se rapproche plutôt des arts mécaniques et des petits commerçants locaux ; l'épouse provient plus rarement du milieu libraire ou de l'imprimerie ; les dots sont plus faibles ; l'appartenance à un lignage est moins affichée et la cohésion du groupe professionnel semble moins importante.

Sans minimiser le rôle que certaines femmes individuellement ont eu dans la naissance et le développement de l'imprimerie à Venise, j'ai voulu montrer ici qu'elles étaient finalement des exceptions, permises par des évolutions sociales propres au monde du livre, mais cachant parfois le rôle réel des femmes plus ordinaires dans ce milieu. J'ai essayé de montrer, en m'appuyant sur des sources diverses, quel impact avaient eu les femmes sur les entreprises d'imprimerie ou de librairie de leur père ou de leur mari. L'impact est notamment financier, mais également symbolique. Les femmes sont les médiums actifs de la transmission de valeurs monétaires et immatérielles qui ont permis la construction sociale de deux mondes du livre.